



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
N° 191912381-20250910-2025-074-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2025

Date de convocation : 1^{er} octobre 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-074

Date d'affichage : 1^{er} octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 28

Votants : 33

Objet : Elections municipales 2026 - Convention relative à la mise sous pli et au colisage de la propagande électorale

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 octobre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Dramane	KÉÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
Mme	Sana	AABIBOU	Conseillère municipale
M.	Medhi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Maïram SY représentée par Mme Sabah AÏD, M. Franck COENNE représenté par M. Gilbert DALLERAC, M. Olivier SIGMAN représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KÉÏTA.

ETAIENT ABSENTS : Mme Kadiatou LY, M. Fouad EL M'KHANTER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PABOUDJIAN

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20251008-VI-DEL-2025-074-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

Vu Code électoral, notamment son article L.241,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L.2511-6,

Vu la demande de Madame la Préfète de l'Essonne relative à la signature d'une convention portant sur la mise sous pli et le colisage de la propagande électorale pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

Vu l'avis de la commission de Stratégie Financière et fonctions en support en date du 29 septembre 2025,

Considérant qu'il incombe aux communes d'assurer, en régie, la mise sous pli et le colisage de la propagande électorale à l'occasion des élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

Considérant qu'il convient de formaliser ces modalités par la signature d'une convention dédiée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention relative à la réalisation de la mise sous pli de la propagande électorale pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2026,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents afférents.



Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :13 OCT. 2025..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.